



Prime précarité fin cdd malgré offre de cdi

Par **NICOLASGERARD**, le **04/03/2011** à **11:33**

Bonjour,rrnrnJe suis actuellement en fin de CDD.rnrnMon employeur me propose à l'oral un CDI (même niveau de rémunération, même niveau de qualification, mission très générique), mais dont je sais le contenu de mission complètement vide et sans objet.rnrnJe présume qu'il me propose en fait ce CDI dans l'espoir que je le refuse pour ne pas être obligé lui même de me verser la prime de précarité.rnrnAi-je un recours pour espérer toucher la prime de précarité si effectivement je refuse ce CDI ? Soit en faisant valoir le contenu vide. Soit en faisant valoir que je n'ai pas de promesses d'embauche écrite ferme à l'écrit.rnrnMerci beaucoup de vos réponses. Si possible rapidement, la fin de mon CDD est dans quelques jours.

Par **pepelle**, le **04/03/2011** à **13:30**

Vous exigez tout simplement une proposition ECRITE de ce cdi et indiquez à votre employeur qu'une proposition orale ne vaut rien et que donc vous ne pouvez répondre par oui ou non (ne dites surtout pas que vous refusez)

Par **NICOLASGERARD**, le **04/03/2011** à **13:42**

Merci beaucoup de ces informations qui m'éclairent.rnSavez-vous toutefois si la proposition écrite doit être formulée d'une manière particulière (remise en main propre contre décharge ou RAR, mail uniquement, promesse d'embauche..) et avec un délai de prévenance ?rnrnMerci encore. Très cordialement,

Par **pepelle**, le **04/03/2011** à **21:54**

On doit vous proposer soit un contrat de travail soit une promesse d'embauche. Pas de formalité particulière mais l'employeur doit pouvoir prouver qu'il vous a fait cette proposition (au cas où ...) donc remise contre décharge, LRAR ,etc ...rnCette proposition doit vous être faite avant la fin du cdd puisque le cdi doit démarrer tout de suite après la fin du cdd, sinon la prime de précarité est dûe.